

ÉVASION FISCALE

PANAMA PAPERS

LUXLEAKS

SWISSLEAKS

CLEARSTREAM



P3

ÉVASION FISCALE : ENTRE RÉVÉLATIONS ET POIDS DES LOBBIES

P5

L'ÉVASION FISCALE DES ENTREPRISES

P10

VOILÀ CE QUE DONNE LA SOIF DE RENTABILITÉ

P11

LES DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES, C'EST AUTANT D'ARGENT QUI NE VA NI À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF, NI À L'EMPLOI

P13

PANAMA PAPERS... QUAND LA PRESSE SE DÉCIDE ENFIN À COMMUNIQUER !

P14

LANCEURS D'ALERTE, PROTÉGEONS-LES ENFIN !

Évasion fiscale : entre révélations et poids des lobbies

Le 3 avril, les Panama Papers, travail journalistique sur plus 11,5 millions de documents confidentiels, révélaient – ou confirmaient – une évasion fiscale planétaire.

Les Panama Papers ont révélé les noms de 214 000 sociétés offshore et de leurs actionnaires : célébrités, hommes politiques, multinationales impliquées dans l'évasion fiscale. Quelle est votre réaction ?

Je suis scandalisé, mais pas surpris. Et puis, ce n'est qu'une partie du phénomène. Ce sont là les révélations d'un seul cabinet au Panama. Il y a beaucoup d'autres paradis fiscaux, beaucoup d'autres sociétés, des personnes physiques... ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Après les WikiLeaks, les LuxLeaks, les SwissLeaks, etc., l'affaire des Panama Papers ne franchit-elle pas un cran dans l'envergure de la fraude révélée ?

Si, en effet. Et l'empilement de cette succession d'affaires est intéressant. On sent que quelque chose bouge. D'abord, il est devenu insupportable à l'opinion publique que 1 % de la population détienne 50 % de la richesse mondiale et que de surcroît ces 1 % refusent de mettre un peu de leurs revenus dans le pot commun pour répondre aux besoins des populations. Il y a un virage, la pression de l'opinion publique se fait plus forte sur cette question. Ensuite, les États ayant des problèmes de finances publiques prennent un peu plus au sérieux la question de paradis fiscaux et de l'évasion fiscale qu'ils ne le faisaient précédemment.

Interview d'Alexandre Derigny (Secrétaire général adjoint de la fédération des Finances CGT) publiée sur www.nvo.fr

On progresse ?

Oui. À plusieurs titres. D'abord parce que les affaires se dévoilant les unes après les autres, ça déstabilise nombre d'intervenants du circuit de l'évasion fiscale, davantage gênés pour enfumer les foules...

Ensuite, la révélation de cette réalité oblige les politiques à modifier leur comportement. C'est ce que montrent les dispositions de reporting que doit prendre la Commission européenne *[La proposition présentée le 11 avril par la Commission européenne vise à obliger les multinationales à faire la transparence sur les profits et les impôts payés pays par pays, NDLR]* et qui sont un pas important. Nous récla-

mions cette mesure avec les ONG qui travaillent sur ce sujet depuis très longtemps.

Ces mesures devraient toucher des masses économiques importantes, des grandes multinationales dont on sait bien qu'elles sont en première ligne de la pratique de l'évasion fiscale. En revanche, la portée en est trop limitée : seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel de plus de 750 millions d'euros seront concernées. Il faudrait réduire le seuil de l'obligation à la transparence à 40 millions... Les Panama Papers le montrent bien : le profil des personnes concernées est loin des seules multinationales, c'est beaucoup plus large.



Cette mesure suffira-t-elle à empêcher les Google, Amazon, Apple, McDonald's, Starbucks... de pratiquer l'évasion et l'optimisation fiscales ?

Oui et non. C'est le problème et la difficulté pour être compréhensible dans le débat public. L'optimisation fiscale et la fraude fiscale sont deux sujets différents mais liés. Pour les personnes ou entreprises qui pratiquent ouvertement la fraude fiscale en allant dissimuler leur argent dans les paradis fiscaux, ces mesures vont constituer un véritable obstacle. Faut-il préciser que la fameuse « cellule de dégrisement » de Bercy est débordée depuis les Panama Papers ?

Beaucoup de personnes concernées par l'évasion fiscale se bousculent pour faire amende honorable et payer de suite ce qu'ils doivent aux finances publiques, sans poursuites. Ce qui est un scandale, car on leur donne l'opportunité de se faire gentiment taper sur les doigts sans autre conséquence alors que le contribuable lambda surpris à frauder le fisc subirait un redressement avec les pénalités en vigueur...

La limite de tout ça, c'est que malgré cette prochaine obligation de « reporting », les législations fiscales, parce qu'elles restent très différentes d'un pays à l'autre, permettent toujours de contourner légalement le paiement de l'impôt dans le pays où la richesse est produite. Les montages de Google ou de Starbucks sont connus et ne sont pas remis en question. C'est la raison pour laquelle la CGT continue de réclamer la lutte contre les paradis fiscaux, la transparence, mais aussi l'harmonisation fiscale.

Le 14 avril, deux jours après que cette nouvelle obligation de transparence pour les grandes entreprises a été annoncée, la directive européenne sur la protection du secret des affaires,

véritable obstacle aux lanceurs d'alertes, était adoptée à une large majorité par le Parlement européen. N'est-ce pas contradictoire ?

Bien sûr, c'est toute l'ambiguïté de l'échiquier européen sur lequel deux camps s'affrontent : celui des ONG, de l'opinion publique, des organisations syndicales, contre celui des lobbys, du patronat et des plus riches qui eux ont tout intérêt à ce que le système reste en l'état. La période politique est à ce titre démente : en plein scandale des Panama Papers qui révèlent des milliers de fraudeurs pris la main dans le sac, on vote une directive qui va rendre plus difficile la révélation de tels scandales...

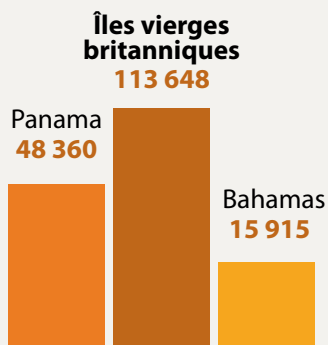
Les Panama Papers nous donnent pourtant raison, à nous qui, il y a cinq ans déjà, évoquions 80 milliards d'euros de pertes fiscales pour la France. Aujourd'hui, ces chiffres

sont repris par tout le monde. Les politiques au pouvoir étaient les premiers à contester nos analyses en la matière. Ce qui pose la question de savoir si ceux-ci sont incompetents ou s'ils jouent plutôt le jeu des lobbys financiers et des grandes multinationales que celui de la défense des intérêts de leurs concitoyens.

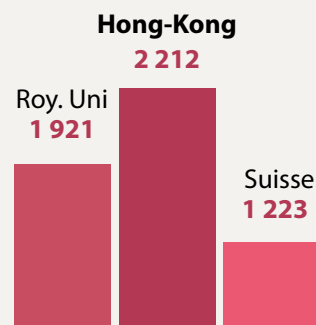
Grâce aux révélations successives, l'idée d'une société de classes faite de dominants et de dominés fait son chemin dans l'opinion publique, mais cette prise de conscience ne se fait pas en un jour. Pourtant, à l'heure où le projet de loi El Khomri prévoit de demander des efforts supplémentaires aux salariés, ceux-ci ne sont pas dupes de la rhétorique de la « compétitivité ». Ils comprennent de plus en plus que l'évasion fiscale a des répercussions directes et concrètes sur leurs conditions de travail et de vie.

PanamaPapers : quelques chiffres des documents de Mossack-Fonseca

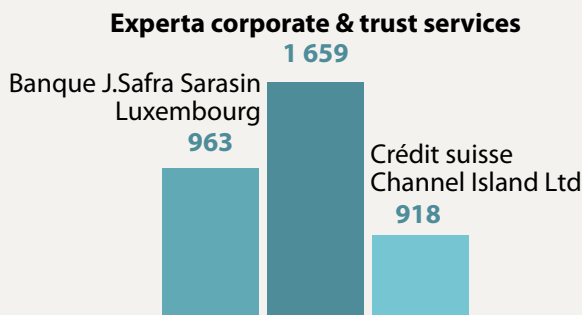
Nombre d'entreprises domiciliées dans un paradis fiscal



Nombre d'intermédiaires par pays (cabinets juridiques, banques,...)



Nombre de demandes de créations de sociétés offshore par banque



L'évasion fiscale des entreprises

Le capital met tout en œuvre pour ne contribuer financièrement...nulle part, c'est ce qu'on appelle, l'évasion fiscale, qui représente des milliers de milliards d'euros au niveau mondial. Elle repose sur des mécanismes légaux, qui, combinés entre eux au sein de montages plus ou moins complexes, permettent aux sociétés, singulièrement multinationales, d'échapper à leurs obligations.

Pour la CGT, seule une réforme fiscale globale, associée au développement de moyens de contrôles, pourraient permettre d'endiguer cette fuite en avant mortifère pour les capacités d'interventions publiques.

Article de Michaël Wicke (membre de la Direction fédérale des Finances CGT) pour la revue Analyses et documents économiques

Un enjeu considérable

La frontière est mince entre optimisation, fraude et évasion fiscale. Dans tous les cas, la complexité de la législation facilite l'évaporation de milliards d'euros des caisses des États.

L'optimisation consiste à utiliser différents moyens légaux pour échapper à l'impôt, la fraude utilisant des moyens illégaux.

L'évasion, relève soit de l'optimisation, soit de la fraude. On peut caractériser l'évasion fiscale par

l'utilisation des différences entre les législations des États pour échapper à l'impôt, il y a une dimension internationale à l'évasion, c'est pourquoi elle concerne principalement les multinationales.

Difficile à évaluer précisément, les ordres de grandeurs de l'évasion et la fraude fiscale sont vertigineux; le parlement européen évalue à 1000 milliards d'euros par an l'évasion fiscale dans les pays de l'Union européenne, soit le double des déficits des pays de l'Union européenne en 2012 (514 milliards d'euros).

Montage utilisant les paradis fiscaux avec le cabinet Mossack-Fonseca

Riche client ou entreprise

qui souhaite échapper à l'impôt demande conseil à son avocat



Avocat fiscaliste ou banque

conseille au client de créer une société offshore dans un paradis fiscal. Utilise Mossack Fonseca pour le montage



Des **procurations** permettent au client de gérer ses comptes



Société

où se trouvent les avoirs du client



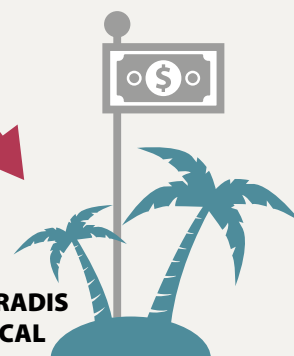
Le cabinet **Mossack-Fonseca** (créé en 1977 au Panama) se charge de créer la société et s'occupe de toutes les formalités. Il aide au choix du paradis fiscal où est **créée la société offshore**.



Prête-noms

des administrateurs fictifs apparaissent dans les documents officiels mais sans activité

PARADIS FISCAL



Une fiscalité au service des multinationales

La concurrence fiscale et sociale que se livrent les États face au chantage mené par les capitalistes, (depuis 1997, 31 pays de l'OCDE sur 34 ont diminué leurs taux afin d'attirer les capitaux) a des effets catastrophiques pour les États qui perdent des recettes fiscales et fragilisent leur budget. Depuis des années, les gouvernements ont ainsi créé de multiples niches fiscales et systèmes dérogatoires au profit des plus grandes entreprises.

Les stratagèmes d'évasion fiscale incorporent plusieurs dispositifs nationaux ou internationaux: conventions fiscales, prix de transfert, « *patent box* »...

Les conventions fiscales, accords passés entre deux États pour éviter les doubles impositions, prévoient l'imposition dans le pays de réalisation des bénéfices où se trouve donc un établissement stable de l'entreprise. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à échapper à l'impôt par le biais de ces conventions. L'OCDE, qui épaulé les États dans l'élaboration de ces conventions, dites « *modèles OCDE* », s'inquiète de l'ampleur de phénomène. Elle a notamment recensé 400

schémas d'optimisation fiscale s'appuyant sur les possibilités légales offertes par ces conventions...

Au delà des conventions fiscales, les dispositifs utilisés sont le tax ruling, ou rescrit fiscal qui est une interprétation écrite de la loi émise par une administration fiscale à la demande d'un contribuable. Nécessaire pour avoir une position officielle de l'administration, il est utilisé par les multinationales pour valider leurs schémas d'évasion.

Le prix de transfert, qui suppose une transaction à l'intérieur d'un groupe et le passage d'une frontière. Ce prix doit être conforme à un prix respectant le principe de pleine concurrence. Il est à noter que le commerce intra-groupe représente environ 60 % du commerce mondial.

Fréquemment dans les schémas d'évasion, le prix de transfert s'applique au droit à l'utilisation d'une marque, car au sein du dispositif (défaillant) des prix de transfert, il existe une exception: l'obligation légale de respecter un prix de marché pour l'utilisation d'une marque n'existe pas; il est donc impossible de contester le niveau du prix de transfert fixé pour l'utilisation d'une marque.

Enfin, la boîte à brevet (*patent box*): régime fiscal dérogatoire mis en place par certains États pour les produits de la propriété intellectuelle (utilisation de la marque, du logo etc...).

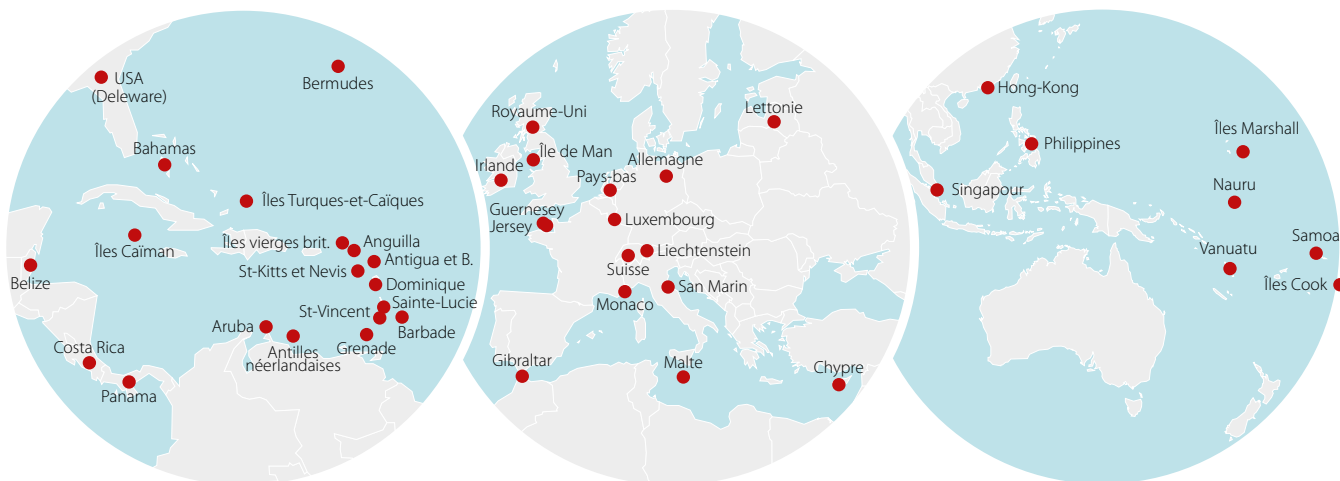
Au centre de ces dispositifs se trouvent toujours un ou plusieurs paradis fiscaux. Pays ou territoire dans lequel le secret bancaire est très élevé, la taxation quasi nulle et les capitaux circulent sans contrôle, ils sont près d'une centaine. Un quart de l'activité internationale des banques se trouve dans des paradis fiscaux; les investissements directs étrangers sont plus importants dans les paradis fiscaux que dans les économies émergentes.

Exemple de schéma d'évasion : le double Irlandais et le sandwich Hollandais

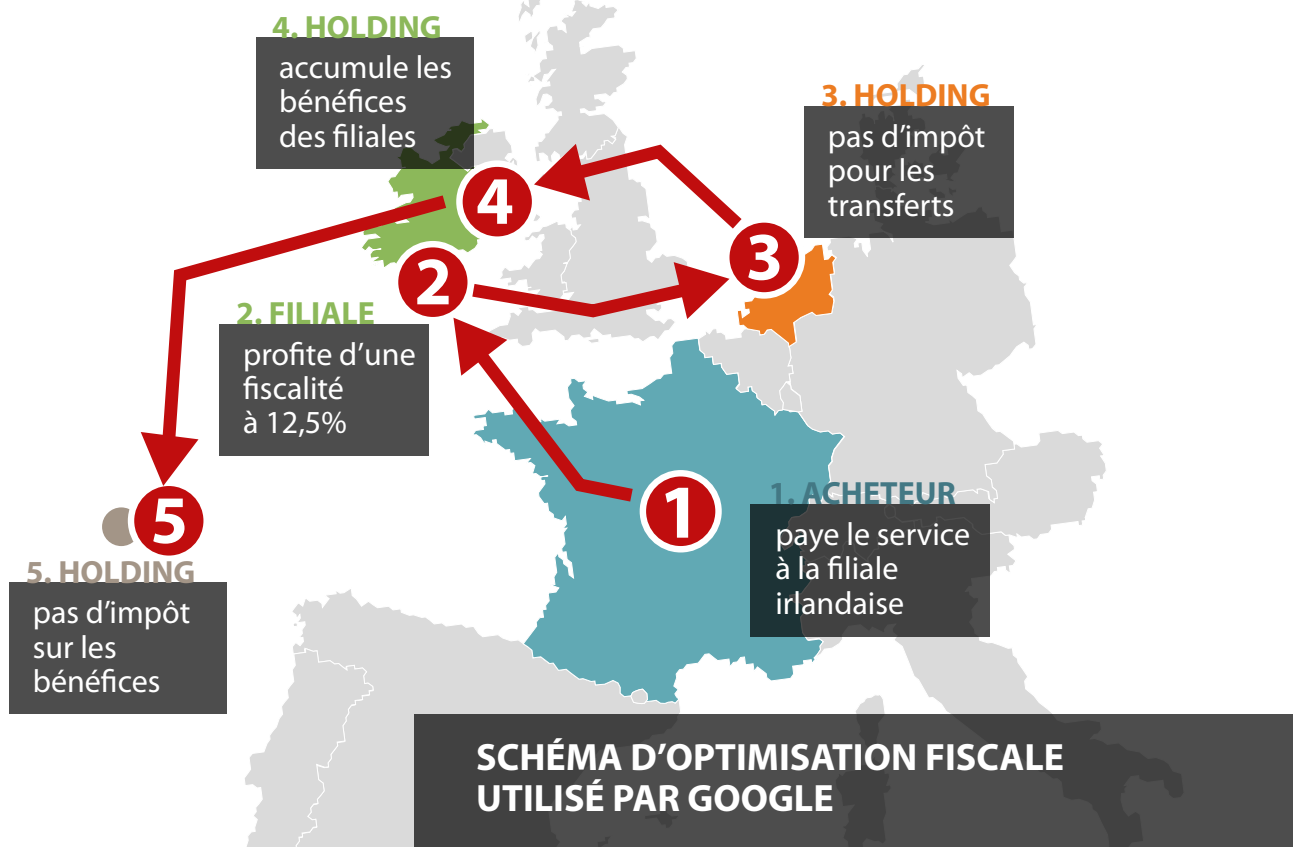
Apple a inventé ce stratagème repris ensuite par plusieurs multinationales dont Google:

La société Google US Inc va concéder brevets et marque à une société irlandaise : Google Ireland Holdings. En échange, cette société paye une redevance minimale à Google US Inc (ce prix de transfert a été approuvé par le fisc américain en 2006).

Carte des États pouvant être considérés comme des paradis fiscaux



D'après Tax Justice Network (www.taxjustice.net)



Ainsi, la Société Google US Inc va limiter ses bénéfices, alors que la Société Google Ireland Holdings va avoir des bénéfices gonflés.

La particularité de l'Irlande est d'avoir un taux d'imposition sur les sociétés beaucoup plus faible (12,5%) qu'aux États-Unis (35%).

Mais c'est encore trop, alors Google va utiliser une disposition particulière du droit fiscal irlandais qui permet d'exempter d'imposition en Irlande une société irlandaise dont le centre de management effectif se situe à l'étranger. Or, Google Ireland Holdings a son centre de management effectif aux Bermudes... où l'impôt sur les bénéfices n'existe pas.

Mais d'où viennent les revenus perçus par Google Ireland Holdings? Google Ireland Holdings va diriger une filiale (Google Ireland Limited) installée à Dublin qui, elle, emploie plusieurs milliers de personnes.

Google Ireland Holdings va concéder la redevance, qu'elle même paye très peu, à sa filiale (Google

Ireland Limited) pour un montant astronomique de plus de cinq milliards de dollars: voici l'origine des profits considérables de Google Ireland Holdings.

Les milliards en question que reverse Google Ireland Limited à Google Ireland Holdings proviennent de l'activité de Google pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique soit près de 90 % du chiffre d'affaire de Google hors Amériques.

Ces deux sociétés représentent le « *double Irlandais* », mais qu'en est-il du sandwich néerlandais?

Une disposition du droit fiscal irlandais, (une *patent box*) prévoit que les redevances liées à la propriété intellectuelle subissent un taux minime si elles sont transférées hors d'Irlande.

Donc, Google pourrait en rester là, mais un taux minime c'est encore beaucoup trop, alors entre les deux sociétés, va s'interposer une société Néerlandaise (Google Netherlands Holdings BV), coquille par laquelle

vont transiter les milliards entre l'Irlande et les Bermudes.

En effet, dans la *Patent box* irlandaise, il est prévu également que les redevances liées à la propriété intellectuelle et transférées au sein de l'Union européenne sont totalement exemptées.

Voilà comment les revenus de Google ne sont imposés nulle part.

Une fois aux Bermudes ces milliards, attendent une disposition exceptionnelle du gouvernement américain, permettant un rapatriement à prix d'ami, comme en 2005, lorsque l'Administration Bush avait permis le rapatriement contre une imposition exceptionnelle de 5 %, alors que le taux normal aux États-Unis est de 35 %. Les 500 plus grands groupes américains stockent aujourd'hui plus de 2.000 milliards de dollars à l'étranger, en attendant une telle mesure.

A noter que le gouvernement irlandais a annoncé en 2014 la fin pour 2020 des sociétés hybrides, de droit irlandais mais domiciliées fiscale-

ment hors d'Irlande. Cette décision pourrait signifier la fin du double irlandais, mais pas de l'évasion, les multinationales ayant jusqu'en 2020 pour trouver de nouveaux stratagèmes.

Réalité de la lutte contre l'évasion

La crise de 2008 a élevé la conscience populaire sur la capacité destructrice de la spéculation et de la rente. Alors que les fonds publics renflouaient les responsables de la catastrophe, que les peuples étaient de plus en plus nombreux à se révolter, les dirigeants se sont posés en pourfendeurs de l'évasion fiscale et de la finance. Ainsi, le Président Obama annonçait en mai 2009 une réforme pour lutter contre l'évasion fiscale; de même, le Président Sarkozy pouvait affirmer en septembre 2009: «les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé». Et nous ne citerons pas l'ennemi du monde de la Finance qui nous gouverne.

La fin des années 2000 a donc été marquée par une offensive américaine contre le secret bancaire (chez les autres) et le projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfice) de l'OCDE. Les États-Unis ont profité de leur

plan de lutte contre l'évasion fiscale pour renforcer leurs positions. Ainsi, dès 2009, des mesures prises par les États-Unis contre les banques suisses et singulièrement UBS et le Crédit Suisse ont fait céder le système bancaire suisse. En menaçant de suspendre leur licence bancaire, les États-Unis ont obtenu satisfaction; cela prouve que quand il y a une volonté politique, les banques (même les plus puissantes) plient.

Si sur le fond cette démarche va dans le bon sens, le problème est que si elle n'est pas conduite par une puissance économique et politique de premier plan il y a peu de chance que les acteurs de l'évasion fiscale cèdent; en outre, les États-Unis n'ont pas menacés les banques américaines, ni les paradis fiscaux qui se trouvent dans leur zone d'influence (Caraïbes), ou sur leur sol (Delaware, Wyoming, Nevada). Or, la moitié des entreprises cotées à Wall Street sont domiciliées dans cet État, et ce n'est pas les annonces récentes d'Obama qui changeront la donne.

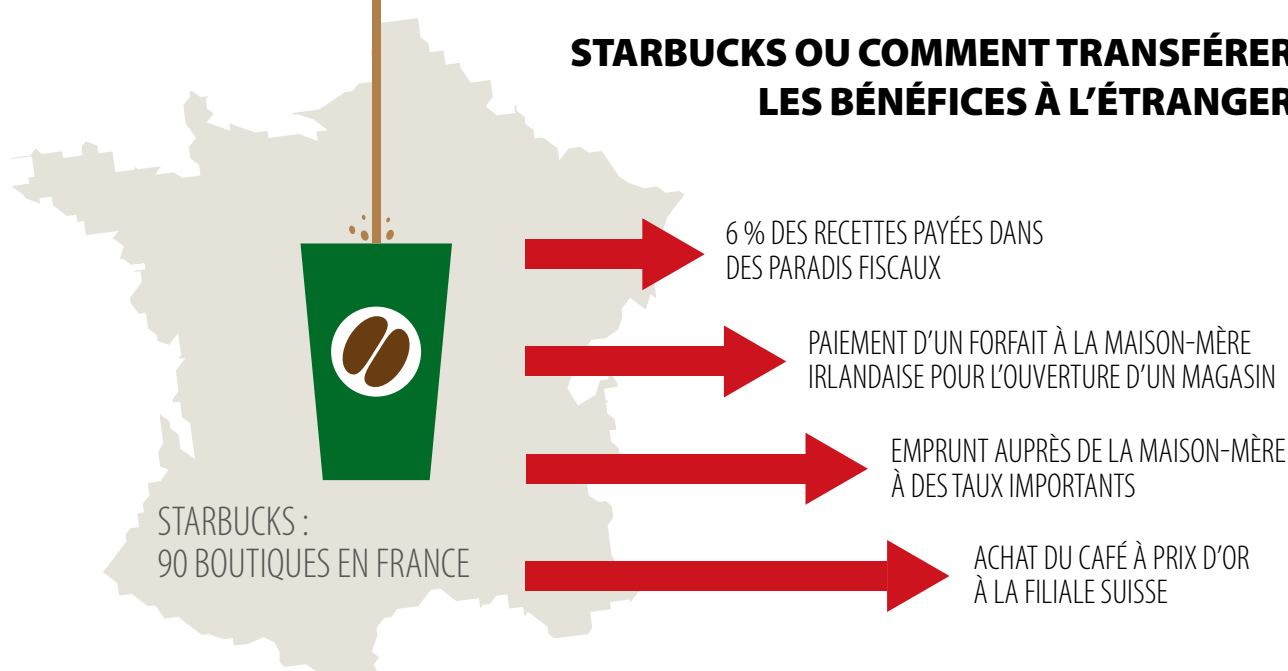
Alors que des centaines de milliers de personnes manifestent dans le monde entier contre les rentiers et les spéculateurs, le G20 de 2009 au Royaume Uni annonce la lutte

contre l'évasion fiscale, par la lutte contre les paradis fiscaux, la mise en place de règles internationales et la transparence.

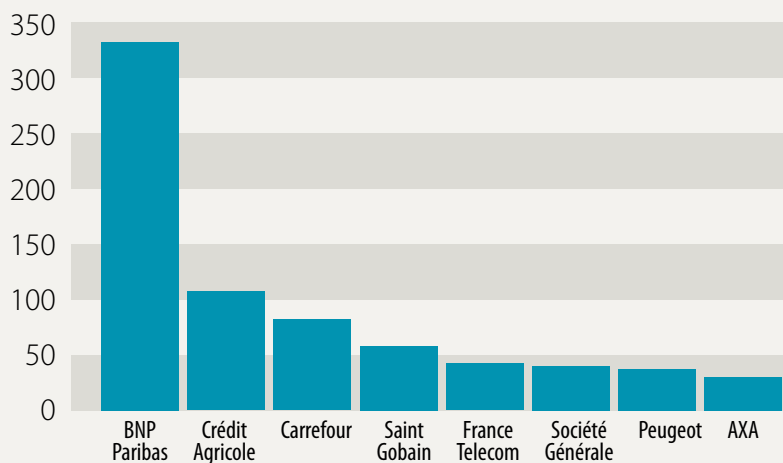
A sa suite, en 2013, l'OCDE publie une étude sur l'érosion des bases de l'imposition à l'impôt sur les sociétés (BEPS) et fait des propositions telles qu'une communication des revenus pays par pays (le reporting) pour les groupes de sociétés, une détermination des prix de transfert conforme à la création de valeur, la fin de l'utilisation abusive des conventions fiscales, ou l'élaboration d'un instrument multilatéral pour les questions de fiscalité internationale.

Les résultats de ce plan publiés par l'OCDE à l'automne 2015 font apparaître que les ambitions ont été revues à la baisse, et qu'à force de vouloir aménager, on en arrive à des propositions illisibles qui ne changeront rien. Ainsi les «patent boxes» ne seront pas supprimées mais encadrées et remplacées à partir de 2021 mais on ne sait pas par quoi; la transparence (le reporting) sera confidentielle (seules les administrations fiscales disposeront des informations) (!), et exclura 90 % des entreprises et les pays les plus pauvres.

STARBUCKS OU COMMENT TRANSFÉRER LES BÉNÉFICES À L'ÉTRANGER



Nombre de filiales dans les paradis fiscaux



Source : CCFD-Terre Solidaire

Rien de surprenant; ces mesures sont pensées et décidées par les États les plus riches; en effet, l'OCDE est composée de 34 pays dont deux pour l'Amérique centrale et latine (le Chili et le Mexique) et aucun pays issu du continent Africain. Ce sont donc ces 34 pays (plus ceux restant du G20) qui pilotent la politique fiscale internationale.

Le gouvernement français, lui, se retrouve à la pointe du combat pour la défense des intérêts des multinationales; ainsi en décembre 2015, les députés votent la mise en place d'une transparence réelle (publique); le ministre du budget, fait alors voter un amendement gouvernemental la supprimant. L'argument est qu'une telle mesure nuirait à la compétitivité des grands groupes français.

Quelques mois plus tôt, lors de la conférence sur le financement du développement à Addis Abeba, la France avec les autres grandes puissances économiques s'est opposée à la création d'un nouvel organisme fiscal international; proposition pourtant soutenue par le parlement européen et les pays du sud.

Un tel organisme dépendant de l'ONU permettrait d'inclure tous les pays membres, de façon éga-

litaire, aux négociations, recommandations et décisions concernant la fiscalité internationale. Or, les études montrent que ce sont les pays en développement les premières victimes de l'optimisation, de l'évasion et de la fraude fiscale.

Le quasi-monopole des pays de l'OCDE dans la détermination de la fiscalité internationale n'est pas neutre, ainsi par exemple, pour les conventions fiscales c'est le «modèle ocde» qui est le plus souvent utilisé, et dans le cas de la France exclusivement utilisé. Ces conventions, donnent davantage de droits à taxer aux pays source des capitaux, (et des lieux de décisions), et moins au pays où l'activité économique est réalisée.

Une alternative existe pourtant: les conventions «modèles Nations-Unies» moins inégalitaires sur le partage du «*droit à taxer*». La France s'y est opposée, alors qu'elle est, derrière le Royaume-Uni, le pays qui signe le plus de conventions fiscales avec les pays en développement.

On voit par là que la lutte contre l'évasion fiscale ne peut être réelle sans affronter les intérêts du capital; les décisions prises ces dernières années sont soit des gesticulations,

soit des moyens de renforcer l'hégémonie des multinationales occidentales.

Que faire ?

La CGT propose une profonde réforme de la fiscalité pour plus de justice et d'efficacité par une législation fiscale simplifiée. Il est également impératif de réarmer toute la chaîne du contrôle fiscal. Il faut donner des moyens juridiques nouveaux aux services fiscaux mais surtout fournir les moyens humains nécessaires afin de lutter efficacement contre l'évasion.

Il convient de dresser une liste exhaustive des paradis fiscaux et judiciaires, selon de nouveaux critères (fiscalité, blanchiment, régulation financière); et prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et de leurs utilisateurs, notamment en taxant les flux en direction ou en provenance de ces territoires. De plus, il faut obliger les utilisateurs des paradis fiscaux, banques et entreprises multinationales, à rendre des comptes et cela notamment par l'échange automatique de données bancaires et en les obligeant à publier les informations pays par pays.

Enfin, un processus d'harmonisation fiscale et sociale en Europe devrait permettre de ralentir la course au moins disant fiscal et social.

L'évasion fiscale est un mal qui ronge nos finances publiques et par conséquent nos services publics. La crise des finances publiques est, une crise non pas des dépenses, mais bien des ressources; nos dirigeants ne s'attaqueront pas de gaieté de cœur aux intérêts des grands groupes capitalistes, seule la mobilisation populaire pourra les contraindre à agir.

Voilà ce que donne la soif de rentabilité

AU LIEU DE FINANCER L'EMPLOI, L'INVESTISSEMENT ET LA VALEUR AJOUTÉE,
LES BANQUES FONT DE LA SPÉCULATION DANS LES PARADIS FISCAUX.

Article de Nasser Mansouri-Guilani (Responsable du pôle économique confédéral et membre de la Direction fédérale des Finances CGT)

La semaine dernière, les bénéfices des sociétés du CAC 40 ont été annoncés. Les banques figurent en peloton de tête. BNP Paribas occupe la première place avec 6,7 milliards de bénéfices, devant la Société générale (4 milliards) et le Crédit Agricole (3,5 milliards).

Grâce à la générosité de la Banque centrale européenne, les banques disposent maintenant d'énormes quantités de liquidités, mais elles n'utilisent pas pour relancer l'économie réelle. Elles en profitent surtout pour augmenter leurs bénéfices par la spéculation financière, surtout dans les paradis fiscaux où elles paient peu d'impôts.

Une étude commune réalisée par CCFD-Terres solidaires, Oxfam et le Secours catholique, intitulée Enquête de transparence sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux, mars 2016, confirme que :

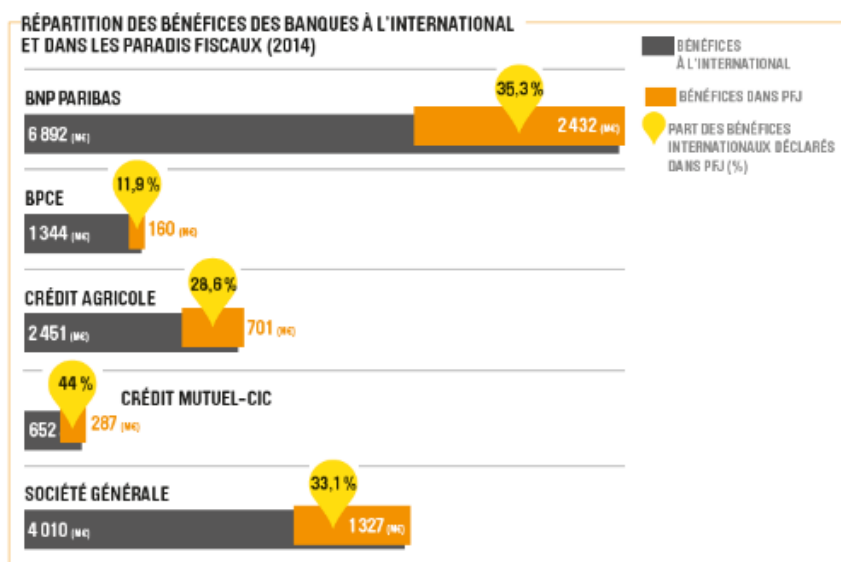
- Les banques françaises déclarent un tiers de leurs bénéfices internationaux dans les paradis fiscaux. Le Luxembourg, paradis fiscal au cœur de l'Union européenne, accueille à lui seul 11 % de ces bénéfices.
- Les activités des banques françaises sont 60 % plus lucratives dans les paradis fiscaux que dans le reste du monde. La Société Générale est à ce titre la banque la plus « rentable » : à volume d'activité égal, ses activités dans les paradis fiscaux rapportant quatre fois plus que dans les autres pays.
- Les activités les plus risquées et spéculatives sont toujours situées dans les paradis fiscaux et les activités de banque de détail y sont minoritaires. Le Crédit Agricole compte par exemple près de 4 fois moins de banques de détail dans les paradis fiscaux que dans les autres pays.
- A taux de profits égaux, les banques françaises payent deux fois moins d'impôts dans les paradis fiscaux. Dans 19 cas, les banques françaises n'y paient même aucun euro

d'impôt bien qu'elles y déclarent des bénéfices.

- Les salariés des banques étudiées sont en moyenne 2,6 fois plus productifs dans les paradis fiscaux que dans les autres pays. L'Irlande est de loin le paradis de la productivité par salarié : le travail d'un salarié du groupe BPCE y rapporte en moyenne 1,8 million d'euros, soit 31 fois plus que la moyenne de l'ensemble des salariés du groupe.
- Dans 34 cas, les banques indiquent même avoir des filiales dans des territoires offshore sans aucun effectif. La palme en la matière revient aux Îles Caïmans : cinq banques françaises y possèdent en tout 16 filiales, sans un seul salarié, et pourtant 45 millions d'euros de bénéfices y sont déclarés.

Ces informations confirment le bien-fondé de nos revendications dans de nombreux domaines :

- Suppression des paradis fiscaux, à commencer par ceux établis par les pays européens ;
- Instauration de transparence dans les mouvements de capitaux ;
- Des coopérations et harmonisations fiscales, à commencer par l'espace européen ;
- Orientation de la politique monétaire européenne vers l'emploi, l'investissement et la création de la valeur ajoutée.
- Cela passe par exemple par un mécanisme de crédits sélectifs, permettant d'instaurer des taux d'intérêt faibles pour les investissements créateurs d'emploi et de valeur ajoutée ;
- Création d'un pôle financier public ;
- Etablissement de droits pour les salariés et leurs représentants dans les entreprises et dans les banques pour peser sur leur stratégie.



Les dividendes versés aux actionnaires, c'est autant d'argent qui ne va ni à l'investissement productif, ni à l'emploi

La Banque des règlements internationaux (BRI) qui est un rassemblement des Banques centrales dans le monde, a publié une étude sur la conduite des politiques monétaires depuis la crise financière de 2007. Entre autres sujets, cette étude examine le bilan de 90 banques européennes.

Selon la BRI, entre 2007 et 2011, ces banques ont versé 196 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. Ce chiffre doit être comparé avec celui des bénéfices non-distribués qui en principe devraient être mobilisés au service de l'investissement productif : le cumul des bénéfices non distribués est de 261 milliards d'euros.

Ces données montrent que le taux de distribution des dividendes de ces banques est de 43 %. Autrement dit :

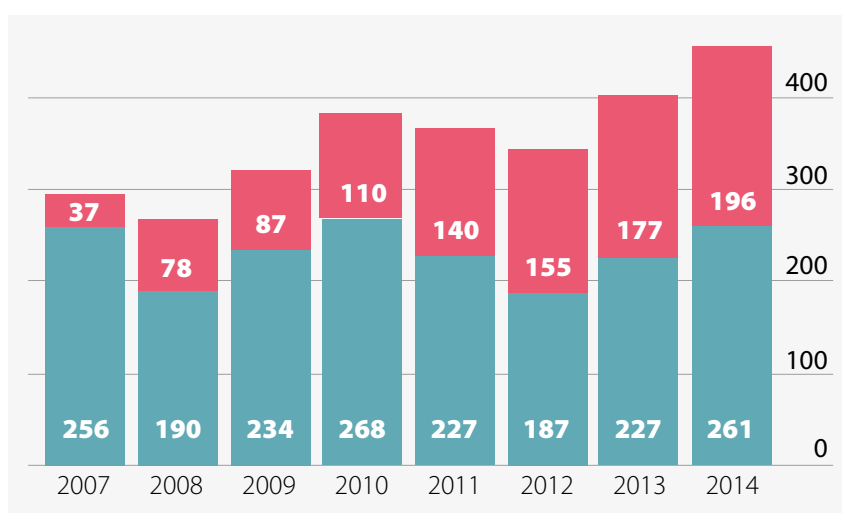
- pour 100 euros de bénéfices totaux, ces banques ont versé 43 euros de dividendes ;
- lorsque ces banques ont retenu 100 euros de bénéfices non distribués, elles ont versé 75 euros à leurs actionnaires.

Ces constats désapprouvent totalement le postulat libéral et patronal selon lequel pour augmenter l'investissement il faut payer plus aux actionnaires. Au contraire, la preuve est faite que l'argent distribué aux actionnaires, c'est autant d'argent qui ne va ni à l'investissement productif, ni à l'emploi.

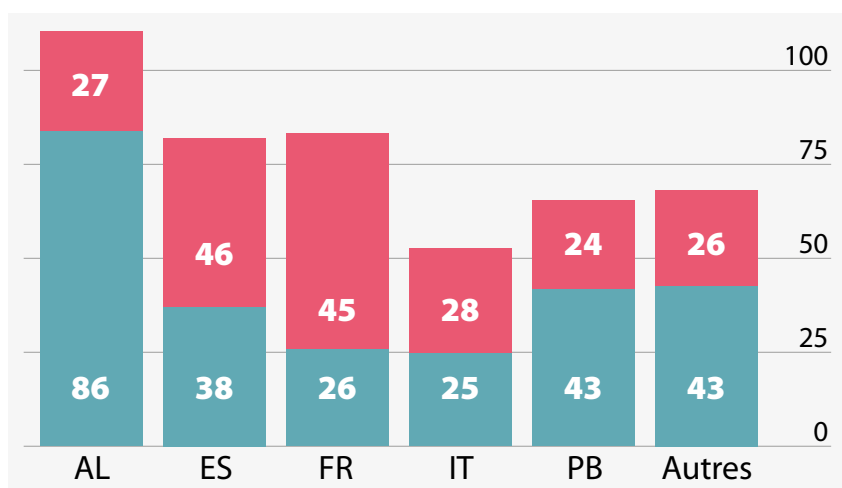
Dans certains pays, les dividendes versés dépassent les bénéfices non

Article de Nasser Mansouri-Guilani (Responsable du pôle économique confédéral et membre de la Direction fédérale des Finances CGT)

Cumul des dividendes versés (en milliards d'euros, en rouge) et des bénéfices non distribués (en bleu) entre 2007 et 2014



Cumul des dividendes versés (en milliards d'euros, en rouge) et des bénéfices non distribués (en bleu) entre 2007 et 2014 par pays



AL : Allemagne ; ES : Espagne ; FR : France ; IT : Italie ; PB : Pays-Bas ;
Autres : autres pays européens.

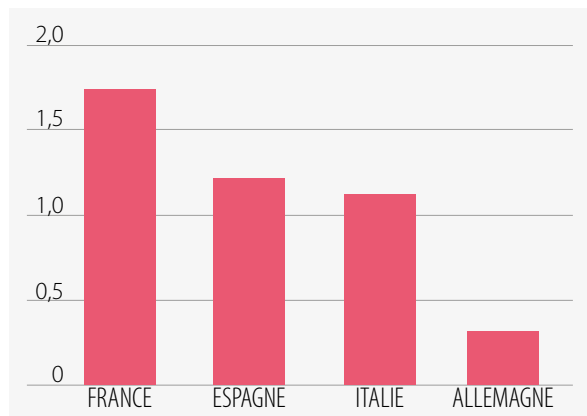
distribués. C'est notamment le cas de la France, de l'Espagne et de l'Italie.

La France est la championne du taux de distribution des dividendes : les dividendes versés sont 1,7 fois supérieur aux bénéfices non distribués : les dividendes versés

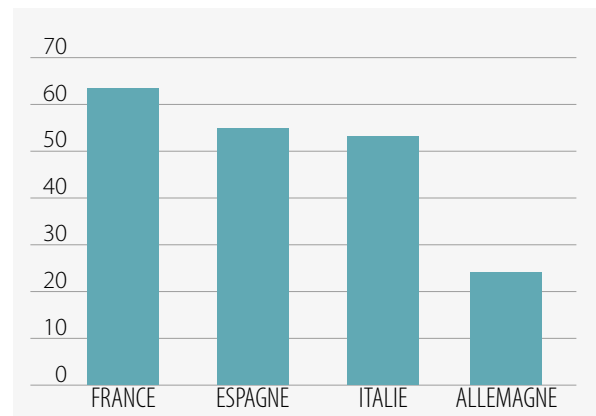
équivalent à 170 % des bénéfices non distribués. En Allemagne, les dividendes versés équivalent à 30 % des bénéfices non distribués. Le taux de distribution (dividendes versés / bénéfice total) est de 63 % en France, contre 24 % en Allemagne. Au lieu de répéter sans cesse que la France doit prendre

comme exemple les lois Hartz en Allemagne pour réduire les salaires et les droits des salariés, nos responsables politiques doivent s'intéresser davantage à la politique désastreuse de distribution des dividendes, aussi bien dans les banques que dans les autres entreprises.

Dividendes versés par rapport aux bénéfices non-distribués



Taux de distribution (dividendes versés / bénéfices)



Panama papers... quand la presse se décide enfin à communiquer !

Communiqué du syndicat CGT des Finances publiques

4 avril 2016, les médias dévoilent des informations sur des sociétés offshore établies au Panama qui blanchissent de l'argent pour le compte de clients plus ou moins prestigieux... D'un seul coup, la fraude et l'évasion fiscale seraient la nouveauté et le scandale du moment.

Pour les agents de notre administration ce qui est dévoilé n'est pas une surprise...

Depuis des années à la DGFIP, la CGT Finances Publiques ne cesse d'alerter sur les conséquences désastreuses des politiques fiscales menées qui vident peu à peu la DGFIP de ses moyens l'empêchant de réaliser ses missions... Les révélations des journaux n'ont surpris que ceux qui veulent bien être surpris.

Elles viennent surtout conforter l'analyse de la CGT qui revendique depuis des années les moyens légis-

latifs et matériels avec les effectifs nécessaires pour accomplir les missions de la DGFIP et en particulier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par un contrôle fiscal offensif !

La Cour des comptes le confirme, *« la fraude sociale patronale – le non-paiement des Cotisations sociales – a doublé en 8 ans pour atteindre 20 à 25 milliards d'euros par an. Soit deux fois le déficit annuel de la Sécurité sociale. »*

Quant à la fraude et l'évasion fiscales, elles sont estimées de 60 à 80 milliards d'euros de recettes perdues par an pour l'État, du fait essentiellement des ménages les plus fortunés et des entreprises et des multinationales.

Pour éviter de nouveaux scandales, il ne s'agit pas d'affirmer comme certains que les paradis fiscaux

c'est fini, ou encore communiquer sur le plan contre la fraude fiscale, mise à disposition de futurs nouveaux outils (datamining etc), ou le renforcement hypothétique de la coopération entre Etats dans les medias...

Pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, cette gangrène qui dévore le budget de l'Etat, il faut simplement entendre les agents des Finances publiques, leur donner les moyens de travailler et construire une répartition plus juste des richesses.

La CGT Finances Publiques ne se contentera pas des promesses et de mesures de façade mais elle exige des actes de l'Etat Français sur les moyens humains matériels et outils législatifs comme sur la coordination européenne et mondiale de la lutte contre la fraude et l'évasion Fiscale.



Lanceurs d'alerte : protégeons-les enfin !

PanamaPapers, amiante, affaire du Mediator, écoutes de la NSA, Luxleaks, il y a urgence à protéger ceux qui prennent des risques pour notre démocratie ! Ensemble, demandons aux parlementaires qu'ils garantissent la protection des lanceurs d'alerte lors du vote du projet de loi Sapin 2.

En révélant les failles de nos États, de nos économies ou de nos systèmes sanitaires, les lanceurs d'alerte permettent non seulement de renforcer la démocratie mais aussi de sauver des vies. Alors qu'ils agissent dans notre intérêt à tous, ils sont encore trop souvent la cible de représailles.

Aujourd'hui la France ne leur garantit toujours pas de protection suffisante : pas de statut global, pas de protection ni de réparation suffisantes ni de sanctions pénales contre les auteurs de représailles, et encore moins d'agence dédiée pour recueillir et traiter les nombreux signalements. Pas étonnant que 39% des salariés gardent le silence par peur des représailles ! ^[1]

Heureusement dans quelques semaines, une nouvelle loi anti-corruption sera débattue à l'Assemblée Nationale, avec des propositions pour améliorer leur protection.

Elle est encore loin d'être satisfaisante, mais ensemble, nous pouvons l'améliorer !

Toutes les organisations signataires appellent les parlementaires à se saisir de l'examen de cette prochaine loi anti-corruption pour accorder enfin un statut global et une protection effective aux lanceurs d'alerte en France. Elles ne manqueront pas de mobiliser le plus grand nombre à travers leur pétition nationale. ^[2]

⊕ Une définition large et globale des lanceurs d'alerte

Ce que la pétition demande :

Une définition globale, calquée sur les recommandations du Conseil de l'Europe : « toute personne qui signale ou révèle, de bonne foi, une information relative à un crime, un délit, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a la connaissance dans le contexte

d'une relation de travail, rémunérée ou non, présente ou passée. »

⊕ Des canaux de signalement clairs, accessibles et sécurisés

Ce que la pétition demande :

Une procédure de signalement par paliers, qui passe d'abord par le canal interne (fonction publique ou entreprises privées), ou les autorités judiciaires et administratives, ou un parlementaire. Et si ces voies s'avèrent inefficaces, il faudrait autoriser le signalement externe à la société civile et aux médias.

⊕ La confidentialité et la possibilité d'anonymat

Ce que la pétition demande :

La garantie de confidentialité et si nécessaire la possibilité d'anonymat.



[1] www.transparency-france.org/ewb_pages/div/CP_sondage_lanceurs_d'alerte.php

[2] www.powerfoule.org/campaigns/panamapapers/lanceurs-dalerte--2/protégeons-nos-lanceurs-dalerte

⊕ **La conservation de l'emploi**

Ce que la pétition demande :

En cas de licenciement d'un lanceur d'alerte dans une entreprise privée, le conseil de prud'hommes serait compétent pour intervenir en référé pour prendre des mesures conservatoires de maintien du lanceur d'alerte dans son emploi. Dans les administrations publiques, cette compétence est conférée au juge administratif.

⊕ **La réparation intégrale des dommages financiers et moraux et prise en charge des frais de procédure**

Ce que la pétition demande :

Il faut indemniser le lanceur d'alerte à hauteur du dommage moral et

financier subis. Il ne s'agit pas de rémunérer le lanceur d'alerte.

⊕ **Des sanctions pénales pour entrave au signalement et pour représailles**

Ce que la pétition demande :

Des sanctions pénales et disciplinaires en cas d'entrave au signalement d'une alerte ou de mesures de rétorsion à l'encontre du lanceur d'alerte.

⊕ **La création d'une agence nationale indépendante de l'alerte**

Ce que la pétition demande :

La création d'une Agence nationale de l'alerte indépendante. Sa mission serait de recueillir et traiter

les alertes, de conseiller, accompagner et protéger le lanceur d'alerte et d'informer le public sur la législation en matière d'alerte. Les pouvoirs de l'agence l'autoriseraient à procéder à toutes vérifications ou enquêtes, à recueillir toute information qui lui paraîtrait nécessaire sans que son caractère secret ou confidentiel ne puisse lui être opposé.



Pétition initiée par : Anticor, Attac, Bloom, CCFD Terre Solidaire, CFDT, CFDT Cadres, Collectif Roosevelt, Greenpeace, Ligue des droits de l'Homme, Pacte civique, Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires, Pugwash - France, Réseau Environnement Santé, Sherpa, Survie, UGICT-CGT.

POUR EN FINIR AVEC
**L'ÉVASION
FISCALE !**

**EMBAUCHONS
AUX FINANCES**

la
cgt
FINANCES